

RESULTATS DE L'ENQUETE 2015 MENEES PAR L'APSES SUR CONDITIONS DE CORRECTION DES COPIES DU BACCALAUREAT

1. Principaux résultats

298 correcteurs ont renseigné le questionnaire réalisé par l'APSES concernant les conditions de correction des copies du bac. L'analyse des réponses révèle des pratiques différentes selon les académies, qu'il s'agisse des correcteurs mobilisés, du nombre de copies, de leur rémunération, etc.

On note en premier lieu que la lourde tâche de la correction des copies du baccalauréat ne mobilise en moyenne que les 2/3 des enseignants, révélant une marge de manœuvre importante pour soulager les collègues dont certains ont un nombre important de copies à traiter (jusqu'à 129 copies de spécialités dans l'académie de Nantes). Notons que ce tiers de collègues libérés peut refléter une rotation des équipes permettant de ne pas mobiliser les enseignants chaque année. En effet, 41% des correcteurs de cette session ne l'avaient pas été en 2014.

La politique de rémunération des copies est également un élément distinguant les académies. Ainsi, la plupart d'entre elles ne rémunèrent pas les copies de spécialités, les associant *de facto* aux copies de tronc commun. Ainsi, un correcteur qui aurait 30 copies de TC et 30 copies de spécialité serait rémunéré pour 30 candidats, soit 30 copies. Ce n'est cependant pas le cas pour les académies d'Amiens, de Lille, de Nancy-Metz, de Poitiers et de Reims. Nantes ayant la particularité de faire corriger soit des copies de TC, soit des copies de spécialité. On observe aussi et surtout une forte méconnaissance des politiques de rémunération des copies puisque près de 40% des répondants reconnaissent ne pas savoir comment sera payée la correction des copies.

Seul élément d'égalité territoriale : l'ensemble des académies bénéficie d'une réunion de concertation portant sur les barèmes et les attentes permettant aux correcteurs d'avoir une correction homogène et cohérente entre eux au sein de l'académie. De plus, le temps consacré aux corrections varie de 6 à 9 jours selon les académies, cette durée n'étant pas dépendante du nombre moyen de copies à corriger (6 jours à Aix-Marseille pour 46 copies en moyenne, 9 jours à Créteil pour 44 copies en moyenne). En revanche, les académies d'outremer observent une corrélation entre nombre de copies (22 à 27 copies en moyenne par correcteur) et temps plus court de correction (5 jours).

2. Contexte et méthodologie de l'enquête

Cette enquête a été réalisée par Internet, du 24 juin au 2 juillet 2015. Les enseignants de SES ont été sollicités essentiellement via les listes de discussion de la profession (la liste sciences-eco-soc hébergée par l'académie de Lyon et la liste de l'APSES). Au total, 298 correcteurs ont répondu. Le questionnaire comportait à la fois des questions fermées et des questions ouvertes.

Aix-Marseille	2,0%	Martinique*	0,3%
Amiens	5,1%	Montpellier	3,0%
Besançon*	1,7%	Nancy-Metz*	1,4%
Bordeaux	4,4%	Nantes	5,1%
Caen	2,7%	Nice	3,4%
Clermont-Ferrand*	1,0%	Orléans-Tours	3,4%
Créteil	4,7%	Paris	2,4%
Dijon	2,4%	Poitiers	2,4%
Etranger*	1,4%	Reims*	1,7%
Grenoble	8,4%	Rennes	2,0%
Guyane*	0,3%	Rouen*	1,4%
La Réunion*	0,3%	Strasbourg	8,8%
Lille*	1,7%	Toulouse	11,5%
Lyon	7,8%	Versailles	9,5%

*Les académies représentant moins de 2% des réponses ne seront pas considérées comme significatives dans le traitement détaillé de l'enquête.

Cette enquête ne prétend pas avoir été effectuée auprès d'un échantillon représentatif de la population des enseignants de SES en France. Son mode de passation est consubstantiel à l'existence de certains biais : sur-représentation de certaines académies ou des professeurs inscrits à des listes de diffusion notamment. Le nombre élevé de copies concernées permet cependant de prendre au sérieux les principaux enseignements que l'on peut en tirer, et qui sont présentés ci-après.

3. Correcteurs convoqués

La quasi-totalité des correcteurs ayant répondu représente des enseignants titulaires (96,62% des répondants), on observe toutefois que des contractuels (1,69%) et des stagiaires (1,69%) ont été convoqués pour effectuer cette tâche.

Statut des correcteurs	
Contractuel ou vacataire	1,69%
Stagiaire	1,69%
Titulaire	96,62%
Total général	100,00%

Sur les 2 sessions précédentes du baccalauréat, on observe une forme de rotation des correcteurs, en effet 41,22% des répondants n'ont pas été convoqués à corriger la session 2014 alors qu'ils auraient pu l'être. Ils représentaient 17,57% des correcteurs de cette année à présenter cette caractéristique en 2013.

Avez-vous corrigé le bac en 2014 ?	2014	2013
non mais je n'aurais pas pu être convoqué-e (en congé, pas encore enseignant-e, etc.)	10,14%	12,16%
non, alors que j'aurais pu être convoqué-e	41,22%	17,57%
oui	48,65%	70,27%
Total général	100,00%	100,00%

4. Traitement financier de la correction

La correction des copies de Spé est-elle rémunérée dans votre académie ?			
Aix-Marseille	Non	Montpellier	Non
Amiens	Oui	Nancy-Metz	Oui
Besançon	Non	Nantes	Oui
Bordeaux	Non	Nice	Non
Caen	Non	Orléans-Tours	Non
Clermont-Ferrand	Non	Paris	Non
Créteil	Non	Poitiers	Oui
Dijon	Non	Reims	Oui
Grenoble	Non	Rennes	Non
Guyane	Non	Rouen	Non
La Réunion	Non	Strasbourg	?
Lille	Oui	Toulouse	Non
Lyon	Non	Versailles	Non

On observe que le traitement financier des copies diffère selon les académies. En effet, seules celles d'Amiens, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Poitiers et Reims rémunèrent les copies de spécialité, mais là encore selon des modalités différentes :

- Les académies d'Amiens, Poitiers, Nancy-Metz et Reims pratiquent un taux équivalent selon qu'il s'agit d'une copie de TC ou d'une copie de spécialité.
- L'académie de Nantes a la particularité de ne pas faire corriger à la fois des copies de TC et des copies de spécialité. Les taux pratiqués sont en revanche non connus des répondants.
- L'académie de Lille rémunère les copies de spécialité à un taux différent de celui des copies de tronc commun.

Toutefois, il faut noter que de nombreux répondants (39,57%) disent ne pas savoir quelles sont les modalités de rémunération des copies.

5. Nombre et répartitions des copies

a- Enseignement obligatoire

Selon les académies métropolitaines, on observe une certaine disparité dans le nombre de copies d'enseignement obligatoire corrigées (32 copies en moyenne dans l'académie de Montpellier contre 65 à Lyon). Les centres étrangers sont plus proches de la moyenne générale (38 copies en moyenne) que les académies d'outre-mer (22 copies en moyenne en Guyane, 27 en Guadeloupe et à La Réunion). Les écarts entre le nombre minimum et le nombre maximum de copies sont à relativiser en fonction du fait que l'on ne corrige que les copies d'enseignement obligatoire, les copies d'enseignement obligatoire et celles de spécialité, ou seulement celles de spécialités (avec une ou deux spécialités).

On observe en outre une corrélation entre le nombre moyen de copies et la proportion de correcteurs mobilisés par établissement du répondant. Ainsi l'académie de Lyon ne mobilise que 61% des enseignants tandis qu'à Montpellier c'est le cas de 71% des enseignants. A Aix-Marseille, les correcteurs sont mobilisés à 52% et se répartissent chacun 46 copies en moyenne. A Orléans-Tours, ces chiffres sont respectivement de 76% et 36. Bien que cette corrélation ne soit pas visible partout (à Dijon par exemple, 60% des enseignants sont mobilisés pour corriger 38 copies en moyenne), on observe qu'au total 1/3 des enseignants ne sont pas convoqués, ce qui laisse d'importantes marges de manœuvre pour alléger le travail des correcteurs.

Combien avez-vous de copies d'enseignement obligatoire ?

	Proportion de correcteurs convoqués par établissement	Moyenne de tous les correcteurs	Moyenne pour les correcteurs n'ayant pas de copie de spécialité	Moyenne pour les correcteurs ayant des copies de spécialité
Aix-Marseille	52%	46	53	40
Amiens	69%	49	66	Sans réponse
Bordeaux	69%	48	51	42
Caen	65%	36	Sans réponse	42
Créteil	68%	44	50	40
Dijon	60%	38	45	36
Grenoble	55%	53	67	44
Lyon	61%	65	77	51
Montpellier	72%	32	45	26
Nantes	56%	43	72	0
Nice	79%	40	45	33
Orléans-Tours	76%	36	43	32
Paris	82%	46	48	44
Poitiers	70%	39	45	36
Rennes	71%	37	44	34

Strasbourg	73%	35	50	29
Toulouse	66%	39	39	40
Versailles	62%	45	51	44
Total général	65%	44	55	39

Lorsque les correcteurs n'ont pas à corriger la spécialité, la moyenne du nombre de copies augmente (55) et on voit les écarts augmenter avec 39 copies en moyenne à Toulouse, et 77 à Lyon.

La moyenne du nombre de copies d'enseignement obligatoire se réduit lorsque l'on corrige à la fois les enseignements obligatoire et de spécialités (39).

Cette année vous avez enseigné en terminale ?	
Non	6,42%
Oui en spécialité(s) uniquement	17,91%
Oui en tronc commun seulement	29,05%
Oui en tronc commun et en spécialité(s)	40,62%
Total général	100,00%

En moyenne, 6,42% des correcteurs n'avaient pas enseigné en classe de Terminale. L'enquête ne dit pas s'ils ont eu à enseigner le programme de ce niveau depuis la réforme des programmes (mise en œuvre en 2012 pour la Terminale).

Répartition dissertation / épreuves composées en enseignement obligatoire

Dissertations	45%
Epreuves composées	55%

Cette année, on note une répartition assez équilibrée entre le nombre de dissertations et celui des épreuves composées puisqu'on se rapproche de l'équilibre. Cette ventilation du type d'épreuve peut s'expliquer par un sujet d'EC3 jugé complexe par les élèves (la croissance endogène) tandis que le sujet de dissertation était semble-t-il plus inspirant (les inégalités). L'enquête de l'APSES portant sur les copies permettra de visualiser plus précisément les niveaux de difficultés de ces sujets.

b- Enseignements de spécialité

Combien avez-vous de copies de SPECIALITE ?		
	Moyenne de copies SSP	Moyenne de copies EA
Aix-Marseille	18	44
Amiens	53	43
Bordeaux	34	2
Caen	17	4
Créteil	41	37
Dijon	34	34
Grenoble	41	28
Lyon	46	44
Montpellier	33	29

Nantes	129	80
Nice	39	28
Orléans-Tours	33	31
Paris	44	Sans réponse
Poitiers	31	23
Rennes	34	Sans réponse
Strasbourg	30	29
Toulouse	31	42
Versailles	47	39
Total général	40	30

Remarque : certains correcteurs n'ont que des copies de spécialité à corriger (par exemple dans l'académie de Nantes). En moyenne, ces derniers avaient 83 copies dans leur paquet, avec un maximum de 152 pour deux correcteurs de Nantes.

Le nombre moyen de copies de spécialités diffère selon les enseignements : 40 en SSP contre 30 copies en EA.

Avez-vous enseigné en Terminale ?		
	Correcteurs de SSP	Correcteurs d'EA
Non	3,64%	3,77%
Oui, en TC	5,45%	3,77%
Oui, en TC et en spés	3,64%	1,89%
Oui, en TC et en SSP	58,18%	15,09%
Oui, en TC et en EA	4,55%	52,83%
Oui, en SSP	24,55%	5,66%
Oui, en EA	0,00%	15,09%
Oui, en spés	0,00%	1,89%
Total général	100%	100%

Les correcteurs de copies de Sciences sociales et politiques ont enseigné à 86,37% cette spécialité pendant l'année scolaire, ce qui implique que ce n'était pas le cas chez 13,63% d'entre eux. L'enquête ne dit pas s'ils avaient enseigné cette spécialité depuis son apparition à la rentrée 2012.

Les correcteurs de copies d'Economie approfondie ont enseigné à 71,7% cette spécialité pendant l'année scolaire, ce qui implique que ce n'était pas le cas pour 28,3% d'entre eux. L'enquête ne dit pas s'ils avaient enseigné cette spécialité depuis son apparition à la rentrée 2012.

6. Harmonisations

Dans toutes les académies ont eu lieu des réunions de concertation. Ces réunions ont cependant été organisées dans des conditions différentes selon les académies (dates échelonnées entre le 22 et le 24 juin, travail ou non sur des copies test...)

Date de récupération des copies	Date limite de saisie des notes	En tout et WEEK-END COMPRIS, de combien de jours bénéficiez-vous pour corriger ? (hors jour de récupération des copies et
---------------------------------	---------------------------------	---

			jour de limite de saisie des notes)
Aix-Marseille	23/06/2015	01/07/2015	7
Amiens	24/06/2015	02/07/2015	7
Besançon	24/06/2015	01/07/2015	6
Bordeaux	23/06/2015	01/07/2015	7
Caen	23/06/2015	01/07/2015	7
Clermont- Ferrand	23/06/2015	01/07/2015	7
Créteil	23/06/2015	01/07/2015	7
Dijon	23/06/2015	02/07/2015	8
Etranger	Epreuves à autres dates que BCG en France		8
Grenoble	24/06/2015	01/07/2015	6
Guyane	24/06/2015	NR	
La Réunion	25/06/2015	01/07/2015	5
Lille	23/06/2015	02/07/2015	8
Lyon	23/06/2015	02/07/2015	8
Martinique	24/06/2015	NR	
Montpellier	23/06/2015	01/07/2015	7
Nancy-Metz	23/06/2015	01/07/2015	7
Nantes	23/06/2015	01/07/2015	7
Nice	24/06/2015	01/07/2015	6
Orléans-Tours	22/06/2015	01/07/2015	8
Paris	23/06/2015	01/07/2015	7
Poitiers	24/06/2015	02/07/2015	7
Reims	23/06/2015	01/07/2015	7
Rennes	24/06/2015	02/07/2015	7
Rouen	24/06/2015	02/07/2015	7
Strasbourg	24/06/2015	01/07/2015	6
Toulouse	22/06/2015	01/07/2015	8
Versailles	23/06/2015	01/07/2015	7

Dans l'ensemble, les correcteurs ont eu 6 à 8 jours de correction selon que l'on tient compte du jour de la récupération des copies et de celui de la limite de la saisie des notes ou non. Les centres outre-mer ont en revanche moins de temps (5 jours) entre le moment où ils récupèrent leurs copies et celui où ils doivent saisir leurs notes. Ce dernier point peut se justifier par le plus faible nombre de copies à corriger (22 en moyenne en Guyane, 27 en Martinique et à La Réunion).